

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Date de révision 2022-08-22

Numéro de révision 1.15

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1,1 Identificateur de produit

Nom du produit BISOMER[®] HEMA
Code produit 745757
Synonymes Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119490169-29-0002

1,2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée [RU] Monomère pour polymères spéciaux
Utilisations déconseillées Mélanges contenant du monomère liquide n'ayant pas réagi, destinés à entrer en contact avec la peau ou les ongles

1,3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

GEO Specialty Chemicals UK Ltd
Charleston Road, Hardley, Hythe
Southampton, Hampshire SO45 3ZG
Royaume-Uni
Téléphone : +44 (0)23 80894666
Fax : +44 (0)23 80243113

Représentant unique

ERM GmbH
Siemensstrasse 9
63263 Neu-Isenburg
Germany
Phone: +49 (0) 6102 206 0
Fax: +49 (0) 61 02 206-202

Déclaration de responsabilité Pour plus d'informations, contacter safety-data-sheet-fp@geosc.com

1,4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24
GEO Specialty Chemicals UK Ltd
+44 (0)23 80891806

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2,1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1

2,2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Mention d'avertissement ATTENTION

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Contient : Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle, (Non stabilisé)

Composants dangereux pour l'étiquetage • Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

2,3 Autres informations

Aucun(e) connu(e)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3,1 Substances

Composant	EINECS, Union européenne	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Règlement REACh (CE 1907/2006)
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	212-782-2	> 97%	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317)	Numéro d'enregistrement 01-2119490169-29-0002

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

3,2 Mélanges

Sans objet

4. PREMIERS SECOURS

4,1 Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas de malaise consulter un médecin.

Contact oculaire

Retirer les lentilles de contact si la victime en porte. Rincer immédiatement les yeux avec une grande quantité d'eau pendant 10 minutes au moins, en prenant soin d'écarter les paupières pour bien rincer toute la surface des yeux. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion: Boire 1 ou 2 verres d'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Symptômes et effets les plus importants**

Aucune information disponible.

Effets chroniques

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des atteintes hépatiques ou rénales.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Note au médecin**

Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée, Mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Danger spécial**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. Le produit peut polymériser spontanément à des températures élevées. La polymérisation est exothermique et peut endommager les récipients et/ou libérer des produits de décomposition thermique.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée après extinction du feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions individuelles**

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines. En cas de pénétration dans les eaux ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

Équipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection

Se laver soigneusement après toute manipulation

S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Le produit est stabilisé contre la polymérisation spontanée avant livraison. En cas de dépassement important de la durée ou de la température de stockage, le produit peut toutefois polymériser.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé

Stocker à une température ne dépassant pas 25 °C/ 77 °F

Stocker dans un endroit sec. A protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil.

Il est préférable que les réservoirs ne contiennent pas d'espaces morts où le produit peut rester prisonnier et se polymériser.

Le nombre d'éléments de construction internes doit donc rester limité et les réservoirs doivent être soudés.

Les événements des réservoirs de stockage, spécialement ceux équipés de coupe- flamme, doivent être inspectés régulièrement pour s'assurer qu'ils ne présentent pas d'encrassement par du polymère, ce qui peut se produire par une polymérisation en phase vapeur.

Ne pas stocker avec des reductants.

Ne pas stocker avec des oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Reportez-vous aux FDS élargies (e-SDS)

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeur limite d'exposition professionnelle

Composant	Union européenne	Royaume-Uni	Espagne	Allemagne
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	NAV	NAV	NAV	NAV
Composant	Finlande	Norvège	Danemark	Pays-Bas
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	NAV	STEL: 2 ppm; 11 mg/m ³ TWA: 2 ppm; 11 mg/m ³	NAV	NAV

Valeurs limites biologiques

Composant	Union européenne	Royaume-Uni	Espagne	Allemagne
-----------	------------------	-------------	---------	-----------

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9	NAV	NAV	NAV	NAV
---	-----	-----	-----	-----

Légende

NAV - Indisponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)						
Nom listé	Utilisation finale	Voie d'exposition	Effet sur la santé	Durée d'exposition	Valeurs	Remarques
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	travailleurs	Contact avec la peau	Effets chroniques		1.3 mg/kg	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	travailleurs	Inhalation	Effets chroniques		4.9 mg/m ³	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	consommateurs	Contact avec la peau	Effets chroniques		0.83 mg/kg	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	consommateurs	Inhalation	Effets chroniques		2.9 mg/m ³	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	consommateurs	Ingestion	Effets chroniques		0.83 mg/kg	

Concentration prévisible sans effet (PNEC)				
Nom listé	Compartmentement de l'Environnement	Durée d'exposition	Valeurs	Remarques
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Eau douce		0.482 mg/L	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Eau de mer		0.482 mg/L	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			10 mg/L	PNEC STP
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			1 mg/L	PNEC intermittent
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Sédiment d'eau douce		3.79 mg/kg	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Sédiments marins		3.79 mg/kg	
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Terrestre		0.476 mg/kg	

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

En cas de probabilité d'éclaboussures: lunettes de protection chimique.

Protection des mains

Polychloroprène. Épaisseur 1,1 mm. Niveau 5 > 240 min. Temps de perforation.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

En cas d'exposition prolongée, le filtre A2 est recommandé.

Autres données de protection individuelle

Des bassins oculaires et douches de sécurité doivent être facilement accessibles.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9,1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide
Couleur	incolore
Aspect	transparent

Odeur
Seuil olfactif

caractéristique
Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques</u>
pH	< 7.0	Aucune information disponible
Point de fusion / congélation	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Point / intervalle d'ébullition	213 °C / 415 °F	OCDE, essai n° 103
Point d'éclair	106 °C / 222 °F	Directive 84/449/EEC, A.9
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Pression de vapeur	0.08 mbar	OCDE, essai n° 104
Densité de vapeur	>= 1	Aucune information disponible
Densité	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Solubilité (eau)	> 100 g/L @ 20 °C	Aucune information disponible
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	0.42 @ 25 °C	OCDE, essai n° 107
Température d'auto-inflammabilité	375 °C / 707 °F	Directive 84/449/EEC, A.15
Température de décomposition	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Viscosité cinématique	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Viscosité dynamique	6 mPa s @ 20 °C	OCDE, essai n° 114
Masse volumique	1.0720 g/cm3	ASTM D 1298-99

9,2 Autres informations

Densité apparente	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Peut se polymériser violemment.
Propriétés comburantes	La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.
Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	130 g/mol
Teneur en composés organiques volatils (COV), en % massiques	Aucune information disponible
Pourcentage de la fraction volatile, en % massiques	Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10,1 Réactivité

Réactivité

Se polymérises facilement sauf s'il est inhibé. La polymérisation est fortement exothermique et, s'il elle n'est pas contrôlée,

peut être violente.

10,2 Stabilité chimique

Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de manipulation, d'utilisation et de transport. L'utilisation périodique d'un système de mélange d'air durant le stockage contribuera à la stabilité à long terme.

10,3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Peut se produire si l'inhibiteur est épuisé ou si exposé à la température.

10,4 Conditions à éviter

Conditions à éviter

Ce produit contient un inhibiteur de peroxydation. Pour maintenir l'activité de l'inhibiteur, ne pas éliminer l'oxygène de l'atmosphère au-dessus du produit. Eviter les substances génératrices de radicaux (ions métalliques, peroxydes). Eviter le réchauffement. Dans ces circonstances, il est recommandé de vérifier régulièrement le niveau d'inhibiteur avec la procédure ASTM D 3125 et d'ajouter de l'inhibiteur si une diminution du taux est constaté.

10,5 Matières incompatibles

Matières à éviter

Réaction avec les réducteurs. Réaction avec les oxydants. Acides ou bases. Amorceurs radicalaires. Amines primaires et secondaires.

10,6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Vapeurs irritantes.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11,1 Informations sur les effets toxicologiques

Danger aigu pour la santé

Contact oculaire

Provoque une irritation des yeux.

Contact avec la peau

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Ingestion

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Inhalation

Les vapeurs peuvent être irritantes.

Toxicité aiguë

DL50 par voie orale > 5000 mg/kg (Expérience)

DL50, voie cutanée > 5000 mg/kg (Expérience)

CL50 par inhalation Aucune information disponible

Corrosion/irritation cutanée

Pas irritant

Méthode: OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritante

Méthode: OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux

Sensibilisation

Sensibilisation de la peau: sensibilisant. (Expérience)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible

Mutagenicité**Mutagenicité in vitro:** non mutagène

Méthode: OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries

Cancérogénicité

Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain

Méthode: OCDE, essai n° 451 : Études de cancérogénèse

Toxicité pour la reproduction

Pas toxique pour la reproduction

Méthode: OCDE, essai n° 416 : Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique. (Appréciation d'expert)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée. (Appréciation d'expert)

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration (Appréciation d'expert)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12,1 Toxicité****Toxicité aquatique aiguë**

Poisson	LC50 (96 heures) > 100 mg/L. Méthode: OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë
Crustacés	EC50 (48 heure): 380 mg/L (<i>Daphnia magna</i>) Méthode: OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate
Algues/végétaux aquatiques	EC50 (72 heure): 836 mg produit/l. Méthodes: OECD 201 / DIN 38412, part 9

Toxicité aquatique chronique

Poisson	NOEC > 10 - <= 100 mg produit/l. (Analogie)
Crustacés	NOEC > 10 - <= 100 mg produit/l. Méthode: OCDE, essai n° 211 : Daphnia magna, essai de reproduction
Toxicité pour les bactéries	EC50: 2204 mg produit/l. Méthode: Toxicité bactérielle chronique selon méthode de test DIN 38 412

12,2 Persistance et dégradabilité

Persistence et dégradabilité

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). (Appréciation d'expert)

Biodégradation ultime

Facilement et rapidement dégradable. La dégradabilité facile de toutes les substances organiques contenues dans ce produit a été testée et des valeurs de > 60 % DBO/DCO, resp. formation de CO₂ resp. > 70% perte COD. Ceci correspond aux valeurs limites pour 'readily degradable/facilement dégradable' (p.ex. selon les méthodes OECD 301).

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Potentiel de bioaccumulation**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). (Appréciation d'expert)

12.4 Mobilité dans le sol**Mobilité**

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Évaluation PBT et vPvB**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

12.6 Autres effets néfastes**Autres informations**

Aucune autre étude écologique n'a été réalisée sur ce produit.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Élimination des déchets**

Éliminer conformément aux prescriptions.

Emballages contaminés

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés de même manière que le produit. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT, États-Unis Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport terrestre (ADR/RID) Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR) Non réglementé

14.1. Numéro ONU

- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
- 14.4. Groupe d'emballage
- 14.5. Dangers pour l'environnement
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport maritime (IMDG) Non réglementé

- 14.1. Numéro ONU
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
- 14.4. Groupe d'emballage
- 14.5. Dangers pour l'environnement
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne - Classification des eaux (VwVwS)

WGK 1

Inventaires internationaux

Australie (AICS)

Tous les composants sont dans l'inventaire ou exemptés de classification

Canada (DSL)

Tous les composants sont dans l'inventaire ou exemptés de classification

Canada (NDSL)

Aucun des ingrédients ne figure dans l'inventaire.

Chine (IECSC)

Tous les composants sont dans l'inventaire ou exemptés de classification

Union européenne (EINECS)

Tous les composants sont dans l'inventaire ou exemptés de classification

Union européenne (ELINCS)

Aucun des ingrédients ne figure dans l'inventaire.

Japon (ENCS)

Tous les composants sont dans l'inventaire ou exemptés de classification

Corée du Sud (KECL)

Tous les composants sont dans l'inventaire ou exemptés de classification

Philippines (PICCS)

Tous les composants sont dans l'inventaire ou exemptés de classification

États-Unis (TSCA)

Tous les composants sont dans l'inventaire ou exemptés de classification

Légende

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

15.2 Rapport sur la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance. Reportez-vous aux FDS élargies (e-SDS).

16. AUTRES INFORMATIONS

Code produit 745757

Date de révision 2022-08-22

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

NAV - Indisponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006.

Informations supplémentaires

BISOMER® est une marque déposée par la compagnie GEO Specialty Chemicals UK Ltd.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.